



COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2024
PROCÈS-VERBAL

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique ordinaire le 07 mai 2024 à 20h30, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, Maire.

Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 15 sur lesquels 13 membres présents :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Éric MICHALLET - Franck POLLET - Laurette COLOMBET

Absents ayant donné mandat : Sabine DERVIN à Chantal PAIRE – Bernard BESSEY à Alain BLETTERIE
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Franck POLLET

À l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'Assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Sabine DERVIN	Chantal PAIRE
Bernard BESSEY	Alain BLETTERIE

Le Conseil municipal a donné acte de ce dépôt.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2024

Chaque élu a été destinataire du procès-verbal de la réunion du 02 avril 2024, adopté à l'unanimité, sans observation particulière.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (02 avril 2024)

- 1. Information du Conseil municipal sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et sur l'exercice du droit de préemption
- 2. Révision et approbation du plan communal de sauvegarde (PCS)
- 3. Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement SAS ZEM 33 TRANS AGRI TP – projet de plateforme de digestats solides à Saint-Germain-Lespinnasse – Avis de la commune
- 4. Point sur le pont sur l'Oudan
- 5. Point sur l'avancement du projet d'aménagement du bourg
- 6. Bornage parcelle boulangerie et M. FAURIAUX

- Informations et questions diverses

1. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) ET SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions communales relatives à l'exercice du droit de préemption définis par le code de l'urbanisme, en vertu de la délégation reçue du Conseil municipal en la matière.

Depuis l'information donnée lors du Conseil municipal du 05 mars 2024, le droit de préemption urbain (DPU) n'a pas été exercé par la commune pour les DIA suivantes :

Référence cadastrale	Adresse	Superficie	Désignation du bien	Date de la décision de renonciation
AO 129	20 impasse Jamyal	697 m ²	Bâti sur terrain propre	19/04/2024
AD 25	La Motte	488 m ²	Bâti sur terrain propre	19/04/2024
AP 19	140 impasse des Acacias	678 m ²	Bâti sur terrain propre	25/04/2024
AP 21/22/26	Le bourg	472 m ² /1600 m ² / 1525 m ²	Voirie et transformateur électrique	

Pour information, aucune DIA portant sur une zone économique n'a été transmise à Roannais Agglomération.

Le Conseil municipal prend acte.

2. RÉVISION ET APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Depuis la parution de la loi N°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi « MATRAS », le cadre réglementaire des plans communaux de sauvegarde a été modifié.

Ils doivent être mis à jour de façon régulière et doivent être révisés par l'actualisation de l'annuaire opérationnel.

M. Le Maire présente les nouvelles mises à jour.

Adopté à l'unanimité.

3. INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE À ENREGISTREMENT SAS ZEM 33 TRANS AGRI TP – PROJET DE PLATEFORME DE DIGESTATS SOLIDES À SAINT-GERMAIN-LESPINASSE – AVIS DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de la plateforme mais s'oppose formellement à la circulation dans le bourg de Saint-Romain-la-Motte qui va faire l'objet d'un aménagement en priorisant notamment les piétons et les vélos. Par ailleurs, le Conseil autorise la circulation des camions sur la route de Chamarande si son adaptation, sa remise en état et son entretien sont pris en charge par l'entreprise SUEZ.

L'enquête publique se déroule du 19/04/2024 au 17/05/2024 en mairie de Saint-Germain-Lespinnasse.

4. POINT SUR LE PONT SUR L'ODAN

Présentation de la convention élaborée par la Roannaise de l'Eau.

La commune ne souhaite pas co-investir pour la remise en état du pont. Il est proposé de réaliser un passage à gué pour garantir le maintien du chemin de randonnée. Le Conseil municipal décide donc de reporter ce point ultérieurement.

5. POINT SUR L'AVANCEMENT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU BOURG

M. le Maire présente l'état d'avancement du projet. Les appels d'offres seront lancés le 14 juin et réceptionnés en mairie jusqu'au 05 juillet 2024 et l'attribution du marché sera à l'ordre du jour du conseil du 23 juillet 2024.

6. BORNAGE PARCELLE BOULANGERIE ET M. FAURIAUX

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder au bornage de la boulangerie située 110 rue de Trébande afin de définir juridiquement et matérialiser sur le terrain les limites de cette propriété qui appartient au domaine privé communal et mettre à jour les données cadastrales car à ce jour, la boulangerie fait partie de la parcelle cadastrée section AP numéro 129, qui englobe l'école, le club des jeunes, la salle municipale, la salle ERA et les vestiaires de football. Si toutefois cette parcelle devait faire l'objet d'une vente, celle-ci en serait facilité.

Par ailleurs, M. le Maire propose également de réaliser un bornage pour la parcelle cadastrée section AP numéro 53 d'une contenance de 159,81 m², située 19 impasse de la Maréchalerie appartenant à M. et Mme FAURIAUX Michel et Joëlle. En effet, dans le cadre de l'aménagement du bourg et au vu du projet des propriétaires d'aménager le garage en logement et d'installer un portillon puis une clôture, les deux parties ont convenu d'échanger une servitude de passage au sein de l'habitation, détenue par la commune, avec une partie du terrain.

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Alliade Habitat : demande auprès de la commune de garantie du contrat de prêt à hauteur de 28%. Les membres du Conseil acceptent.
- Subvention FEDER : faire la demande dans le cadre de l'aménagement des espaces verts de la place de l'église.
- Élections européennes du 9 juin 2024 : la liste des assesseurs sera établie et diffusée aux intéressés.
- Société ANIMALYA : Proposition de visite des locaux le 25 mai 2024.
- Conseil municipal : le conseil du 9 juillet 2024 sera décalé le 23 juillet 2024 pour évoquer la réception des offres du marché (5 juillet 2024) et l'attribution du marché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

Le secrétaire de séance,
Franck POLLET

Publication en ligne le

 20 JUIN 2024



